

Séance ordinaire du 10 septembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°10092024D06

Objet : Eau - Approbation d'une convention d'achat d'eau auprès de Grand Chambéry

Date de la convocation et de l'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Jean-Jacques BAZIN
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD		X		Serge GUILLEMAT
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D06-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Dominique LABORET

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Historiquement, Grand Chambéry fournit de l'eau potable à la commune de Porte-de-Savoie via deux branchements situés au nord de la commune, sur la conduite provenant de Saint-Jean-de-la-Porte. Dans le cadre de Francin, il s'agit d'un branchement d'appoint ou de secours, utilisé uniquement en cas de défaillance sur le réseau principal. Pour Les Marches, il s'agit d'un constituant du réseau principal qui alimente la partie basse de la commune jusqu'au chef-lieu.

Cette fourniture d'eau en gros fait l'objet d'une convention, encadrée par l'arrêté préfectoral du 31 mai 1991 portant déclaration d'utilité publique pour les travaux d'alimentation en eau potable à partir de Saint-Jean-de-la-Porte. L'article 4 dudit arrêté dispose notamment qu'un volume maximal de 5 000 m³/jour doit être rétrocédé aux communes rurales situées entre Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Jeoire-Prieuré.

La convention signée en 2001 au moment du raccordement de la commune étant caduque, il convient de la renouveler.

La nouvelle convention proposée fixe les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable en gros par la communauté d'agglomération Grand Chambéry à la commune de Porte-de-Savoie. Elle précise notamment :

- La situation et les caractéristiques des deux points de livraison ;
- La propriété des différents équipements constitutifs des branchements, ainsi que leur condition d'entretien et de renouvellement ;
- Le volume maximum journalier que doit rétrocéder Grand Chambéry à l'ensemble des communes rurales situées entre Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Jeoire-Prieuré ;
- Les conditions de facturation et la définition du prix de vente du m³ correspondant aux frais d'exploitation (fonctionnement et maintenance) pour les équipements qui alimentent la commune de Porte-de-Savoie. L'abonnement et les volumes seront facturés deux fois par an, en avril et en octobre, selon les tarifs votés en conseil communautaire pour l'année en cours.

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans, avec date d'effet au 1er janvier 2024. Elle est reconductible une fois tacitement dans les mêmes conditions pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

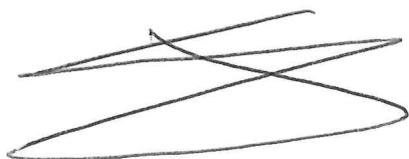
Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D06-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de vente d'eau en gros avec Grand Chambéry, jointe à la présente délibération.

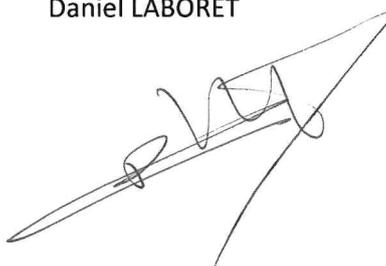
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 septembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Daniel LABORET



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D06-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240910-10092024D06-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024